



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE REPENTIGNY**

Le 5 octobre 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Repentigny tenue le 5 octobre 2026, à 17 h 50, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Repentigny;

Sont présents : M. Nicolas Dufour, maire
M. Alexis Delage, conseiller
M. Benoit Delisle, conseiller
M. Éric Lepage, conseiller
M^{me} Jennifer Robillard, conseillère
M^{me} Karine Benoit, conseillère
M. Kevin Buteau, conseiller
M. Luc Rhéaume, conseiller
M^{me} Marlène Diallo, conseillère
M^{me} Martine Roux, conseillère
M. Normand Urbain, conseiller

Sont absents : M^{me} Chantal Routhier, conseillère
M. Raymond Masse, conseiller

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Josée Boissonneault, directrice générale adjointe - services administratifs
M. Martin Belzile, directeur général adjoint
M^e Marc Giard, greffier

M^e Marc Giard, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le secrétaire, à la demande du maire qui préside la réunion, constate le quorum.

Déclaration d'ouverture par Monsieur le Président à 17 h 50.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTAT DU QUORUM ET
DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, ouvre la séance à 17 h 50 et le greffier constate le quorum.

Dépôt de l'avis de convocation.

**2 RÉOLUTION NUMÉRO CM 240-05-10-26
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

Proposé par : Jennifer Robillard

Appuyé par : Éric Lepage

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**3 PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC ET PORTANT
EXCLUSIVEMENT SUR LES DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE
DU JOUR**

Aucune question destinée au conseil municipal n'a été reçue par courriel et aucune personne ne s'est inscrite au registre.



4

RÉSOLUTION NUMÉRO CM 241-05-10-26
ADOPTION DU RÈGLEMENT 707 - RÈGLEMENT ABROGEANT
LE RÈGLEMENT 694 À CARACTÈRE PROVISOIRE VISANT À
INTERDIRE TOUT TRAVAUX OU UTILISATION D'UN IMMEUBLE
SUSCEPTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA
CAPACITÉ DU SYSTÈME D'ÉGOUT LOCAL DES BASSINS
DESSERVIS PAR LA STATION DE POMPAGE FÉLIX

ATTENDU l'avis de motion donné lors de la séance régulière tenue le 15 septembre 2026, ainsi que la présentation du projet de règlement numéro 707;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil municipal a reçu, tel que le prévoit la loi, une copie du projet de règlement numéro 707 avant la tenue de la séance;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public au début de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser les éléments suivants à l'égard de ce règlement, à savoir :

OBJET : Abroger le règlement de contrôle intérimaire 694

PORTÉE : Propriétés concernées par les bassins sanitaires Prud'homme, George, Beauchesne, Franklin, Des pins, Windsor et Félix.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Kevin Buteau
Appuyé par : Luc Rhéaume

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter le règlement numéro 707 intitulé : *Règlement abrogeant le règlement 694 à caractère provisoire visant à interdire tout travaux ou utilisation d'un immeuble susceptible de créer des besoins excédant la capacité du système d'égout local des bassins desservis par la station de pompage Félix* et qu'il soit inscrit au livre des règlements de la Ville de Repentigny pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

5

RÉSOLUTION NUMÉRO CM 242-05-10-26
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

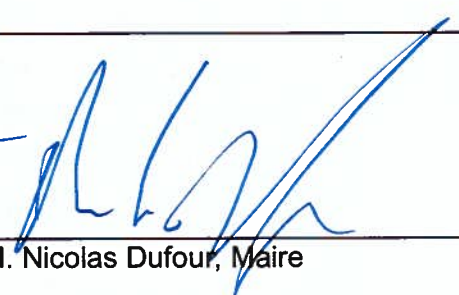
Proposé par : Normand Urbain
Appuyé par : Alexis Delage

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De décréter la levée de la séance du conseil municipal à 17 h 51.

ADOPTÉE


M^e Marc Giard, Greffier


M. Nicolas Dufour, Maire